

PROCES VERBAL DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mille quinze et le vingt deux décembre à dix neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Robert RAMIO, Mme Christiane GRIOT, M. Philippe HUGUENIN, Mme Eliane BERDAGUER, Mme Christine RUIZ, M. Sébastien SANCHEZ, M. Mickael MAROLLEAU, Mme Sylvie PONCET, M. Jonathan PARON, Mme Véronique VILLARD;

Absents excusés : M. Ludovic BARBRY procuration à M. Philippe HUGUENIN, Mme Myriam DARDENNE procuration à Mme Véronique VILLARD, Mme Aurélie SAUCH procuration à Mme Magali RIBES

Absents : Mme Marie-Christine NEREAU, Mme Sandra MATHEU, M. Michel PALAU ;

Secrétaire : M. Jonathan PARON,

Date de la convocation : 17 décembre 2015

Le Conseil Municipal, approuve à la l'unanimité le Procès Verbal de séance du 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, approuve à la l'unanimité le Procès Verbal de séance du 26 novembre 2015.

I/ AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION 2015/64

OBJET : Convention de prestation de service pour mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de l'absence temporaire d'un agent du service administratif, il y a eu lieu de procéder à son remplacement afin de garantir le bon fonctionnement de ce service.

Dans le cadre de ce besoin temporaire, la commune a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, qui, dans ses missions facultatives, peut mettre à disposition des collectivités des agents intérimaires.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de prestation de service avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, pour la mise à disposition de l'agent ayant assuré ce remplacement ponctuel du 19 novembre au 4 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de son Président
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de prestation de service pour mise à disposition ponctuelle de personnel avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION 2015/65

OBJET : Adhésion à la charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation signée par la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Il propose au Conseil Municipal de soutenir cette démarche par l'adhésion de la commune à la charte 2015, qui facilitera son action concertée et convergente avec les nombreux partenaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, 14 pour, 2 abstentions Mme VILLARD et Mme DARDENNE par procuration à Mme VILLARD ;

- APPROUVE l'exposé de son président
- DECIDE d'adhérer à la charte 2015 de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées-Orientales
- AUTORISE M. le Maire à signer le formulaire d'adhésion et toutes pièces s'y rapportant.

II/ FINANCES

DELIBERATION 2015/66

OBJET : Redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances pour occupation provisoire du domaine public des communes et des départements par des chantiers de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Il propose au Conseil Municipal de

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.35 € le mètre de canalisation (prévu au décret visé ci-dessus),
- que ce montant soit revalorisé chaque année sur la base des longueurs des canalisations construites, renouvelées, et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

DELIBERATION 2015/67

OBJET : Décision modificative n°9 : section d'investissement budget communal 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, 14 pour, 2 abstentions Mme VILLARD et Mme DARDENNE par procuration à Mme VILLARD, DECIDE le virement des crédits suivant :

BUDGET COMMUNAL 2015 Section d'Investissement	DEPENSES Diminution de crédits	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Diminution de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
D 2183-232 : Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique Mairie	700.00 €			
D 2184-232 : Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique Mairie		1 700.00 €		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	700.00 €	1 700.00 €		
D 2313-215 : Réfection rues	14 000.00 €			
D 2313-218 : Aménagement divers village		14 000.00 €		
D 2313-224: Réfection conduites eaux pluviales		18 000.00 €		
D 2315-218 : Aménagement divers village	14 000.00 €			
D 2315-225 : Réfection réseaux électriques écoles	4 000.00 €			
D 2315-233 : Travaux salle des fêtes	1 000.00 €			
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	33 000.00 €	32 000.00 €		
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	33 700.00 €	33 700.00 €	0 €	0 €

DELIBERATION 2015/68

OBJET : Décision modificative n°10 : section de fonctionnement budget communal 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, 14 pour, 2 abstentions Mme VILLARD et Mme DARDENNE par procuration à Mme VILLARD ; DECIDE le virement des crédits suivant :

BUDGET COMMUNAL 2015 Section de fonctionnement	DEPENSES Diminution de crédits	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Diminution de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
D 60612 : Energie - Electricité	7 000.00 €			
D 60623 : Alimentation		2 000.00 €		
D 611 : Contrat de prestations de services		12 000.00 €		
D 61521 : Terrains		2 000.00 €		
D 61522 : Bâtiments	2 000.00 €			
TOTAL D 011: Charges à caractère général	9 000.00 €	16 000.00 €		
R 758 : Produits divers de gestion courante				2 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				2 000.00 €
R 7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				5 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				5 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 000.00	16 000.00 €	0 €	7 000.00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		7 000.00 €		7 000.00 €

III/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question soulevée.

La séance est levée à 20h05.

Fait à Montescot le 29 Décembre 2015

Le Maire,

Louis SALA